Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID: 003-210301388-20231212-BP2024ASSAINISS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

8 DÉCEMBRE 2023

DATE D'AFFICHAGE 8 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois Le Douze Décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Étaient présents :

M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT. Mme VAZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

CONSEILLERS EN EXERCICE: 21

PRESENTS: 15

VOTANTS: 19

NOMBRE DE

Excusés:

- M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES,
- M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,
- Mme PÉRICHON,
- Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN.

Absent:

- M. MARTIN.

Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les propositions d'inscriptions budgétaires pour l'année 2024 présentées par Monsieur le Maire pour le budget Assainissement collectif.

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le Jeudi 30 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :
 - en section de fonctionnement :

453 000 €

en section d'investissement :

197 700 €

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le - 6 FEV. 2024

Publié ou Notifié

OBJET:

APPROBATION DU

BUDGET PRIMITIF

ASSAINISSEMENT

2024 - BUDGET

COLLECTIF.

13 DEC. 2023

Accusé de réception de la télétransmission

le:





Pour copie conforme, Jacques de CHABANNES,